

Programme de formation SSIAP 3 (version 1 au 01^{er} avril 2020)

PUBLIC CONCERNE

Tout public souhaitant exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions de chef de service de sécurité incendie en ERP et IGH.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

- 1. Le feu et ses conséquences** : le feu, comportement au feu, mise en œuvre des moyens d'extinction.
- 2. La sécurité incendie et les bâtiments** : matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.
- 3. La réglementation incendie** : organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
- 4. Gestion des risques** : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.
- 5. Conseil au chef d'établissement** : information de la hiérarchie, veille réglementaire.
- 6. Correspondant des commissions de sécurité** : les commissions de sécurité.
- 7. Le management de l'équipe de sécurité** : organiser le service, exercer la fonction d'encadrement, notions de droit du travail, notions de droit civil et pénal.
- 8. Le budget du service de sécurité** : suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance.

PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Etre SSIAP2 et avoir exercé la fonction de SSIAP2 pendant au moins trois ans ou détenir un diplôme de niveau 4 minimum (Baccalauréat).
Etre secouriste à l'entrée en formation (SST à jour de recyclage ou PSC1 de moins de 2 ans)

DUREE DE LA FORMATION

216 heures de formation + 7 heures d'examen - Formation par groupe de 10 personnes maximum

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :



Adaptation de la formation : Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.